

Pau le 23 novembre 2020,

Ministère Blanquer : la dérive autoritaire

Face aux sanctions scandaleuses du rectorat de Poitiers, les « quatre de Melle » sont prêts à en découdre

- Déplacée d'office, Sylvie perd son poste fixe au lycée Desfontaines de Melle, où elle enseignait depuis 2015, et se retrouve TZR sur le département des Deux-Sèvres. Rattachée au lycée Maurice Genevoix de Bressuire, elle était appelée par le proviseur dès le lundi 9 novembre, alors que l'arrêté d'affectation avait été envoyé sur son mail académique le vendredi 6 à 17h30, pour une prise de fonction sur un temps plein jusqu'au 20 décembre. Nul n'a tenu compte des conséquences désastreuses de cette décision sur sa vie familiale. Comment envisager de reprendre le chemin des cours comme si de rien n'était après huit mois de suspension, huit mois d'attente, huit mois de tension, huit mois de bataille pour se faire entendre ?
- Pour Alain, TZR en philosophie, le rectorat de Poitiers ne s'est pas contenté, avec un abaissement d'échelon en début de carrière, d'une sanction financière conséquente de plusieurs dizaines de milliers d'euros, il a aussi été sanctionné de manière insidieuse en l'affectant sur des remplacements dans deux départements différents, les Deux-Sèvres (79) et la Vienne (86), sur deux établissements à plus d'une heure de route de chez lui. Comment comprendre une affectation à l'année si inconséquente, 5h dans un lycée, 4h dans un autre, et 9h sur zone de remplacement, si ce n'est par la volonté de sanctionner encore et encore, en rendant par exemple le plus difficile possible sa présence et son intégration dans une salle des professeurs ?
- Si Cécile pourra retrouver ses élèves et ses collègues du lycée Desfontaines, elle devra attendre encore 15 jours, exclue de ses fonctions et sans traitement : une belle façon de la remercier, à deux ans de son départ à la retraite, des 29 ans passées au lycée Desfontaines en tant qu'enseignante.
- Quant à Sandrine, qui n'avait pas été suspendue, elle aura dû subir les angoisses d'un conseil de discipline de plus de 7 heures, sans savoir si elle retrouverait ses élèves puisque le rapport de l'enquête administrative demandait a minima le déplacement d'office des quatre enseignant-e-s. C'est par un blâme qu'elle se voit ici récompensée de ses onze années d'engagement comme élue du CA !

Ces sanctions ignominieuses, prises contre l'avis des CAPA disciplinaires lors desquelles la rectrice n'a jamais obtenu la majorité et a même été désavouée, ne poursuivent qu'un objectif : **faire taire la mobilisation enseignante**. Les « quatre de Melle » n'ont pourtant pas l'intention de baisser la tête. Les organisations syndicales nationales ont déjà interpellé à plusieurs reprises le ministre sur cet acharnement répressif. Un courrier intersyndical du 9 novembre, adressé à M Blanquer et signé par les secrétaires généraux de la FSU, de la CGT Educ'action, de la FNEP-FP-FO et de Sud Education, exige « le retrait immédiat des sanctions disciplinaires prises à l'encontre de nos camarades de Melle ».

A leur tour, les « quatre de Melle » vont se tourner vers le ministre par le biais d'un recours hiérarchique : il est temps que Blanquer se positionne dans cette affaire. S'il s'y refuse, ce sera au tribunal administratif de trancher.

Si l'affaire des quatre de Melle a vocation à faire office de précédent, ce sera pour sa victoire contre les violences managériales et les atteintes aux droits syndicaux !

Ne laissons pas les « quatre de Melle » seuls dans cette bataille.

Témoignons-leur notre soutien en envoyant au ministère par la voie hiérarchique un courrier individuel ou collectif demandant le retrait immédiat des sanctions pour nos quatre collègues. Transférez aussi ce courrier au comité de soutien à l'adresse : soutienaux3demelle@gmail.com.

Accompagnons-les financièrement dans leurs démarches juridiques par la caisse de solidarité: <https://www.lepotcommun.fr/pot/n9i5n24r0>

A Bordeaux aussi, des profs menacé-e-s pour s'être mobilisé-e-s ... 10 mois après les mobilisations !

Ce 20 janvier, enseignant-e-s et lycéen-e-s du lycée François Mauriac se sont mobilisés contre les E3C. Une mobilisation d'envergure qui a conduit au report des épreuves. Un mois plus tard, le 21 février, quatre enseignant-e-s de Mauriac, parmi neuf en Gironde, recevaient un courrier les menaçant d'une éventuelle sanction. Dix mois après la mobilisation collective (élèves, parents d'élèves et professeurs) forte et victorieuse, trois collègues ont été convoqué-e-s au rectorat pour dans un premier temps consulter leur dossier.

L'équipe de direction est, quant à elle, renouvelée : l'ancienne a été débarquée ce vendredi 20/11 à 15 h 30 pour une entrée en fonction de la nouvelle équipe ce lundi 23/11 à 8 h ! Qu'est-ce d'autre, sinon une mise au pas dans un lycée où les élèves n'ont toujours pas passé leurs E3C ?

Ce lundi matin, une quarantaine de collègues réunis en AG ont voté la grève (plus de 50% des collègues attendus) pour soutenir les collègues mis en cause. Un CA extraordinaire ayant lieu jeudi soir en présence du DASEN de Gironde et des trois nouveaux IA/IPR référents, il a été décidé de se réunir et de demander une audience en plénière. Les trois collègues sont convoqué-e-s vendredi matin pour consulter leur dossier. La majorité des collègues a décidé de se mettre en grève pour les accompagner et les soutenir devant le rectorat.

Des CA se tiennent actuellement dans les établissements, pour débattre du budget. Nous demandons aux élus SNES-FSU de déposer et de lire en séance, une motion de solidarité (modèle en pièce jointe). Nous sommes inquiets, indignés. L'indignation doit se généraliser. La répression de la mobilisation doit cesser. **Rien ne va plus dans le monde de Blanquer !**

Ces actions à l'encontre de nos collègues, s'inscrivent dans un cadre plus large de montée de l'autoritarisme des gouvernements Macron, avec le projet de Loi sécurité globale.

La FSU, en accord avec les associations de défense des droits de l'Homme et de la liberté de la presse ainsi que la Défenseuse des droits, dénonce de graves dangers pour le respect de la vie privée, la liberté d'information et la liberté d'expression garantis par la Constitution. Des principes fondamentaux que Samuel Paty, notre collègue assassiné a payés de sa vie, et qu'il serait indigne de bafouer ainsi.

L'utilisation de drones, déjà à l'œuvre hors cadre légal, par exemple lors des manifestations lycéennes de St-Cricq à Pau début novembre, permettrait une surveillance très étendue et particulièrement intrusive, contribuant à la collecte massive et indistincte de données à caractère personnel.

Le gouvernement entend également restreindre, voire interdire la diffusion d'images de policiers dans l'exercice de leurs fonctions. S'il est légitime de vouloir protéger l'identité des fonctionnaires de police en dehors de leurs fonctions, dénoncer les violences de certains individus est un droit impératif.